

Règlement

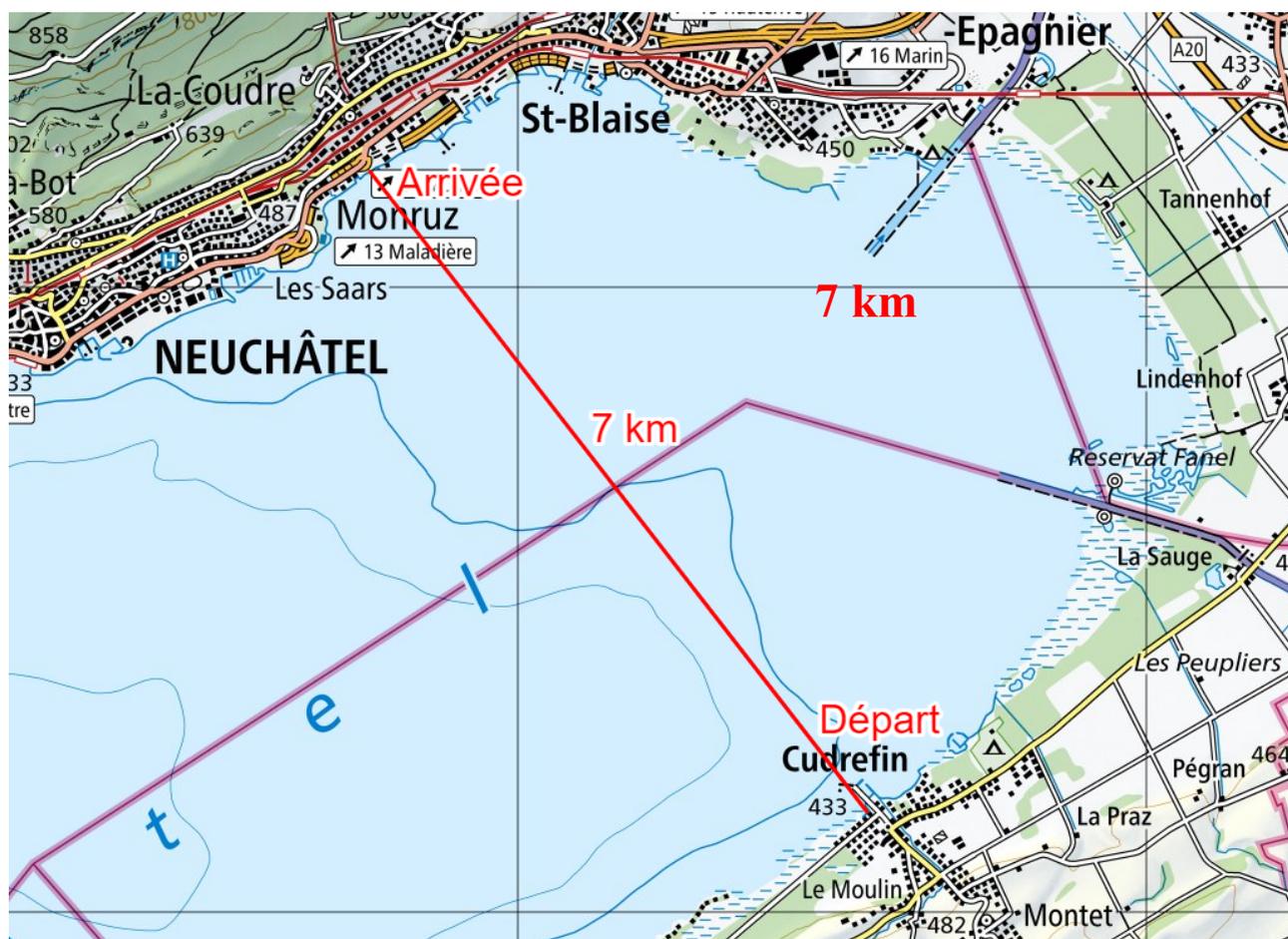
Manifestation : La Traversée Marthe Robert

Date: Samedi 09.07.2022 (date de réserve: 16.07.2022)

1. Informations relatives à l'événement

La Traversée Marthe Robert est un événement organisé par la Société de Sauvetage et de Vigilance Nautique de Neuchâtel (SSVNN). Elle est ouverte à tous et à toutes, en individuel ou en équipe de deux ou trois nageurs. Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité. Les premiers inscrits seront prioritaires. Deux vagues de départ de 15 équipages chacune sont prévues selon le planning ci-dessous et en fonction des temps de traversée estimés lors de l'inscription.

Départ du port de Cudrefin / Arrivée à la plage Monruz de Neuchâtel



Déroulement de la journée (sous réserve de modifications)

08h45 – 09h15 :	Arrivée des bateaux et nageurs 1^{ère} vague au Port de Cudrefin
08h45 – 09h30 :	Remise des bonnets aux nageurs
09h45 – 10h15 :	Arrivée des bateaux et nageurs 2^{ème} vague au Port de Cudrefin
09h45 – 10h30 :	Remise des bonnets aux nageurs
10h00 – 10h15 :	Brief aux accompagnateurs et nageurs de la 1^{ère} vague
10h45 :	Départ 1^{ère} vague
11h00 – 11h15 :	Brief aux accompagnateurs et nageurs de la 2^{ème} vague
11h30 :	Départ 2^{ème} vague
14h45 :	Fin de la traversée pour tous les nageurs
Dès 13h00 :	Repas
15h00 :	Annonce des résultats et remise des diplômes

Une course-animation est réservée aux enfants entre 8 et 14 ans de la famille des nageurs de la Marthe Robert, départ et arrivée de la Plage de Monruz, inscriptions sur place, participation gratuite. Le parent responsable qui sera sur place devra signer un document attestant de la capacité de son enfant à nager seul dans le lac et restera responsable de sa participation.

11h00 :	Inscriptions sur la Plage de Monruz
11h30 :	Brief aux nageurs juniors
Entre 11h30 et 12h :	Départs selon les catégories et le nombre de participants 8-10 ans env. 120m 11-14 ans : 300m environ
15h00 :	Annonce des résultats et remise des diplômes

2. Sécurité

A. Nageurs

1. Chaque nageur (ou chaque équipe) doit être accompagné par un bateau organisé par ses soins.
2. Les nageurs d'une même équipe peuvent **nager en même temps**, toute ou une partie de la Traversée. Il est cependant impératif qu'ils **restent ensemble et s'attendent** afin qu'ils puissent rester sous le contrôle de leur bateau.
3. La combinaison est autorisée mais pas obligatoire.
4. Chaque nageur est tenu de prendre le départ sobre et sans dépendance à des substances pouvant altérer ses sens.
5. Chaque nageur doit porter un bonnet de bain de couleur visible remis par l'organisateur.
6. Les mineurs peuvent participer avec une autorisation parentale ou une autorisation du représentant légal.
7. Les nageurs de l'équipe passent la ligne d'arrivée ensemble.

B. Bateaux accompagnateurs

1. Chaque bateau doit avoir à son bord une pharmacie de secours, une couverture par nageur qu'il accompagne, ainsi qu'une corde à lancer ou un sac de sauvetage (qui peuvent être fournis par l'organisateur).
2. Chaque bateau doit avoir à son bord un téléphone d'une charge pleine dont le numéro sera référencé pour les besoins du suivi de la traversée.
3. Chaque équipage doit être composé d'au moins deux personnes : un pilote et un accompagnateur **majeur**.

4. Chaque bateau accompagnant une équipe doit être équipé d'une échelle ou d'une plateforme permettant l'embarquement des nageurs.
5. Le bateau accompagne le nageur ou l'équipe dès 500m après le départ et ce jusqu'à l'arrivée à Monruz.

C. Organisateur

1. L'organisateur aura un bateau équipé d'au moins une trousse de secours, de couverture de survie, d'une planche de sauvetage équipée. L'équipage est composé de secouristes.
2. Le bateau accompagnera les nageurs depuis le départ jusqu'à la jonction avec leurs bateaux respectifs.
3. Le bateau sera sur le plan d'eau jusqu'à ce que tous les nageurs soient arrivés à Monruz.
4. L'organisateur fait signer à chaque nageur avant le départ une confirmation de prise du départ ainsi qu'à l'arrivée, une contre signature pour attester de sa sortie de l'eau.
5. Un second bateau sera du côté de Monruz afin de guider les bateaux accompagnateurs jusqu'à leur lieu de mise à l'ancre, ceci afin de ramener les équipages à terre.
6. Le maintien de la manifestation ou de son report est de la responsabilité de l'organisateur.
7. L'organisateur se garde le droit de refuser le départ d'un participant ou d'une équipe s'il estime qu'il ou elle n'est pas apte.
8. L'organisateur se garde le droit d'interrompre la manifestation.
9. L'organisateur se garde le droit d'interrompre un nageur qui ne finit pas la traversée dans un temps de **4 heures**.

3. Logistique

1. Chaque équipage est tenu de subvenir à ses besoins pour toute la durée de la traversée.
2. Un repas est prévu une fois à l'arrivée selon les inscriptions prises.
3. Il ne sera pas possible de prendre de repas sur place qui n'ont pas été commandés.
4. En cas d'annulation due à la météo sur les deux dates proposées, les frais d'inscriptions ne pourront pas vous être remboursés.
5. Les participants n'ayant pas payés leurs inscriptions avant le 30 juin 2022 ne pourront pas participer à la traversée.

4. Responsabilité

Chaque participant vient sous sa propre responsabilité et doit donc être assuré en conséquence.

Chaque propriétaire de bateau doit être assuré et navigue sous sa propre responsabilité.

La société de sauvetage décline toute responsabilité en cas d'accident.

Neuchâtel, le 9 juillet 2022

Pour le comité La Traversée Marthe Robert,
Flavian Grand